

14 novembre 2019



DÉCLARATION DES ÉLUE-S

CAP Nationale des adjoints administratifs MTES - MCTRCT

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs,

L'état d'urgence sociale et écologique n'est pas compatible avec le libéralisme économique.

Nos aîné-e-s ne se sont pas résignés. Grâce à leurs combats, nous avons hérité d'un modèle social incomparable : un des meilleurs systèmes de retraite au monde et une protection sociale de qualité qui repose sur le principe de solidarité. Mais tout ce qui touche aux questions sociales, ou à la santé, est désormais considéré comme une dépense qu'il faut réduire. Le pouvoir veut aujourd'hui le sacrifier. Et l'État n'assume plus son rôle de protection de l'environnement, des salariés, de la population. Les politiques libérales ne sont pas destinées à de soi-disant économies budgétaires, mais à détruire la Fonction Publique et à déréglementer, ce qui laisse le champ libre aux multinationales pour faire grossir leurs profits. Les gouvernants successifs sont les serviteurs de la bourgeoisie, contre les classes laborieuses.

**Le modèle de société qu'on veut nous imposer n'est pas acceptable,
la maltraitance n'est pas supportable !**

Pour nous, pour nos enfants, agissons !

À partir du 5 décembre le président Macron va compter les grévistes et les manifestants : les cheminots mais aussi les personnels de la Fonction Publique. **Cette période va déterminer notre avenir.**

ATTENTION, les militants syndicaux ne suffiront pas à faire le nombre.

Chacun, chacune, doit l'intégrer et assumer les conséquences de son choix : se mobiliser ou se résigner.

UNIS, nous pouvons faire reculer le gouvernement, gagner le retrait du projet de loi retraite et le retrait de la loi de destruction de la Fonction Publique !

Nous avons le pouvoir de choisir notre avenir parce que nous en avons les moyens : le nombre l'emporte face à une poignée de décideurs. Car sans nous (les travailleurs), ils ne sont rien.

Avec les réformes en cours et celles programmées, c'est clair, si nous laissons faire, nous serons maltraités ou encore plus maltraités !

Projet de réforme des retraites : augmentation de l'âge de départ à la retraite, baisse du niveau des pensions et des retraites pour toutes et pour tous. C'est travailler plus longtemps pour gagner moins, avec une valeur du point révisable chaque année, soumises aux fluctuations du marché, et dont le montant ne serait connu qu'au dernier moment.

Loi de transformation de la Fonction Publique :

- Accélération des suppressions d'emplois.
- Poursuite de l'abandon de nombreuses missions publiques via des restructurations, des externalisations, des privatisations, des transformations en établissements publics et des fermetures de services.
- **Cette CAP sera la dernière concernant les tableaux d'avancements. Plus de « CAP promotion » et « plus de CAP mobilité » non plus.** Seules demeureront les CAP disciplinaires et de recours. C'est la porte ouverte à l'arbitraire, aux droits bafoués, c'est l'opacité à tous les niveaux !

- Mobilités fonctionnelles et/ou géographiques imposées, au seul motif de continuité de service, qui primera sur tout, sans possibilité de recours en CAP.
- Un décret permettra l'établissement de lignes directrices de gestion (LDG) pour les déroulements de carrières, les promotions, les parcours et les mobilités. Un pilotage d'en haut se substituera à la gestion au plus près des personnels. A titre d'exemple, des durées minimales et maximales d'occupation sur les postes seront strictement déterminées. Les avancements et les promotions ne pourront plus être discutées avec les représentants du personnel au niveau local et au niveau national.

Sans changement de politique budgétaire et RH, notre pouvoir d'achat ne cessera de baisser : poursuite du gel du point d'indice jusqu'en 2022 inclus, **primes au mérites, déroulements de carrières et promotions « à la tête du client »**.

... Liste non exhaustive ...

C'est peut-être le moment de dire STOP, non ? !

Nous sommes un certain nombre d'adjoint-e-s administratifs-ves concerné-e-s par la création des secrétariats généraux communs (SGC).

On nous dit que c'est du volontariat mais rien n'est garanti si l'on ne suit pas sa mission ! L'administration fait preuve d'une réelle hypocrisie. La CGT se bat pour obtenir des possibilités de sureffectifs, mais ceux-ci ne pourraient être que minimes et temporaires. Le projet d'instruction RH actuellement discuté avec les organisations syndicales n'apporte aucune protection à l'agent pour son avenir ; et ce, qu'il accepte ou pas d'intégrer le SGC ; aucune assurance sérieuse non plus quant au droit de retour.

Là aussi, pour la CGT, aucune autre alternative acceptable que le retrait de ce projet !

C'est possible avec un rapport de force

Le Premier ministre a décidé que les réformes, relatives, notamment aux nouvelles directions régionales et départementales et à la création des SG communs aux DDI et aux préfectures devaient être qualifiées de restructuration. Certes, il s'agit d'une mince réponse positive aux demandes des organisations syndicales représentées au Comité technique des DDI. Cette qualification de restructuration ouvre notamment droit à la prime de restructuration de service, éventuellement à l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint, à un complément indemnitaire d'accompagnement, à un droit prioritaire à la mutation.

Mais, en matière de coût, cette décision ne représentera pas un gros budget : peu d'agents éligibles, vu les faibles distances séparant la plupart des résidences administratives. Quant au « droit prioritaire à la mutation », d'une part, la priorité n'a pas été clairement définie et, d'autre part, la mutation sera de toute façon limitée par le nombre de postes budgétaires disponibles.

Si l'écologie est une politique publique... nos ministères doivent être dotés de moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux.

Mais les nombreux domaines dans lesquels nous exerçons nos compétences sont autant de marchés qui intéressent le privé. Alors tout est fait pour que rien ne fonctionne, compression des effectifs et des budgets, pour justifier d'offrir ces marchés au capital.

Avec le projet de loi de finance 2020, c'est une baisse de la masse salariale de 2,7 % par rapport à 2019 (moins 20 % des effectifs sur la période 2015-2020). Pour reprendre les mots du « Professeur Canardeau » dans son article du journal **« Le Canard enchaîné » du 06 novembre 2019 : « C'est bien connu : plus on vire les gens, plus on est « efficient »... »**

Il n'y aurait pas besoin de prévenir les RPS si l'employeur ne maltraitait pas ses personnels. Assez d'hypocrisie ! Assez de mensonges ! Assez de miroirs aux alouettes !

Nous sommes dans notre rôle de lanceur d'alerte vis-à-vis de l'employeur. Nous remplissons également notre rôle en informant nos collègues et en leur faisant part de notre analyse.

Les personnels de toutes catégories pourront toujours compter sur les militants CGT pour porter leurs revendications, et défendre leurs droits. Ils se battront avec eux, mais ils ne pourront pas le faire à leur place.

Il n'y a pas d'acquis sociaux, ce sont toujours des conquies sociaux.